

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-29-06-06

Date de convocation : 19 juin 2026

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « LES 2 OIES »

Nombre d'élus : 29

Présents : 25

Représentés : 4

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle Albert de Gondi en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe MOLINSKI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Christophe MOLINSKI, Salvador-Jean LUDENA, Delphine FOURCADE, Philippe BLANDIN, Marie-Hélène HUCHET, Hervé DEWYNTER, Dominique SERVAIS, Eymard DE LA RUPELLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET DE BEAUREGARD, Liliane MORELLEC, Roch DOSSOU, Marie-Laure KELLE, Pascal RAVEL, Emmanuel PINTEAUX, Montserrat CHAPUIS, Pauline LACLEF, Aymeric ROUGET DE GOURCEZ, Julien GESLIN, Audrey de FORNEL, Laurent DECROIX, Magali FORTUNE-SCHMITT, Morgane LAMBLIN, Guillaume BARET, Adrien PANO

Absents ayant donné pouvoir : 4

Sylvy HAUFF a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Elodie PINTA a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

Louis PICHON a donné pouvoir à Julien GESLIN

Michel BOISRAMÉ a donné pouvoir à Laurent DECROIX

Absents : 0

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE

Dominique SERVAIS

Quorum : 15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code de la Santé Publique relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant ;

VU la délibération approuvant le règlement de fonctionnement actuellement en vigueur du multi-accueil municipal « Les 2 Oies » ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'adapter le règlement de fonctionnement du multi-accueil municipal afin de tenir compte des évolutions organisationnelles du service et des besoins constatés des familles ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier certaines dispositions relatives aux modalités d'inscription, à l'attribution des places, aux modalités de calcul des ressources des familles, ainsi qu'aux horaires et périodes de fermeture de la structure ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité ;

1. **APPROUVE** les modifications apportées au règlement de fonctionnement du multi-accueil municipal « Les 2 Oies » annexé à la présente délibération ;
2. **DIT** que les dispositions relatives aux horaires d'ouverture entreront en vigueur à compter de la réouverture du multi-accueil pour l'année scolaire 2026-2027 ;
3. **DIT** que la semaine supplémentaire de fermeture durant les vacances d'hiver sera mise en œuvre à compter de la rentrée de septembre 2026 ;
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 29 juin 2026

Le Maire
Christophe MOLINSKI